

SESSION 2015

**CAPEPS
CONCOURS EXTERNE
ET CAFEP**

DISSERTATION OU ÉTUDE DE CAS

Durée : 5 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence.

De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement.

NB : *La copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier.*

Tournez la page S.V.P.

A

« Au sein de l'ensemble des disciplines d'enseignement, l'EPS occupe une place originale où le corps, la motricité, l'action et l'engagement de soi sont au cœur des apprentissages » (Bulletin officiel spécial n° 6 du 28 août 2008)

« Parmi les disciplines scolaires, l'EPS est l'unique garante pour les élèves d'un engagement corporel » (Bulletin officiel spécial n° 4 du 29 avril 2010)

Vous montrerez comment, par la connaissance théorique et pratique des processus de planification et de régulation, l'enseignant d'EPS peut créer les conditions d'un engagement corporel efficace de ses élèves.

Vous illustrerez vos propositions à partir d'exemples concrets relevant des compétences propres à l'EPS CP2 et CP5.